Paris. — J. Claye, imp. Furne et Cᵉ, éditeurs

Henriot.

des extrémités, il faut s'assurer des faits et tâcher de s'entendre. Ils se présentent aux grilles et demandent à parler aux officiers de la Butte-des-Moulins. On les reçoit, et ils ne trouvent partout que les couleurs nationales. Alors on s'explique, on s'embrasse de part et d'autre. Les officiers retournent à leurs bataillons, et bientôt les deux sections réunies se confondent et parcourent ensemble les rues de Paris.

Ainsi la soumission devenait de plus en plus générale, et on laissait la nouvelle commune poursuivre ses débats avec la Convention.

Dans ce moment, Barère, toujours prêt à fournir les projets moyens, proposait, au nom du comité de salut public, d'abolir la commission des douze, mais en même temps de mettre la force armée à la disposition de la Convention. Tandis qu'il développe son projet, une nouvelle députation vient pour la troisième fois exprimer ses dernières intentions à l'Assemblée, au nom du département, de la commune, et des commissaires des sections extraordinairement réunis à l'Évêché.

Le procureur-syndic du département, L'Huillier, a la parole. « Législateurs, dit-il,

« depuis longtemps la ville et le département « de Paris sont calomniés aux yeux de l'uni- « vers. Les mêmes hommes qui ont voulu « perdre Paris dans l'opinion publique sont « les fauteurs des massacres de la Vendée; « ce sont eux qui flattent et soutiennent les « espérances de nos ennemis; ce sont eux « qui avilissent les autorités constituées; qui « cherchent à égarer le peuple pour avoir le « droit de s'en plaindre; ce sont eux qui vous « dénoncent des complots imaginaires pour « en créer de réels; ce sont eux qui vous ont « demandé le comité des douze pour oppri- « mer la liberté du peuple; ce sont eux enfin « qui, par une fermentation criminelle, par « des adresses controuvées, par leur corres- « pondance, entretiennent les haines et les « divisions dans votre sein, et privent la pa- « trie du plus grand des bienfaits, d'une « bonne constitution qu'elle a achetée par « tant de sacrifices. »

Après cette véhémente apostrophe, L'Huillier dénonce les projets de fédéralisme, déclare que la ville de Paris veut périr pour le maintien de l'unité républicaine, et demande justice des paroles fameuses d'Isnard : *Paris sera rayé de la liste des cités.*

« Législateurs, s'écrie-il, le projet de dé- « truire Paris serait-il bien formé? voudriez- « vous dissoudre ce dépôt sacré des arts et « des connaissances humaines? » Après ces lamentations affectées, il demande vengeance contre Isnard, contre les douze, et contre *beaucoup d'autres coupables*, tels que Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Roland, Lebrun, Clavière, etc.

Le côté droit garde le silence. Le côté gauche et les tribunes applaudissent. Le président Grégoire répond à L'Huillier par des éloges emphatiques de Paris, et invite la députation aux honneurs de la séance. Les pétitionnaires qui la composaient étaient mêlés à une foule de gens du peuple. Trop nombreux pour rester tous à la barre, ils vont se placer du côté de la Montagne, qui les accueille avec empressement et leur ouvre ses rangs. Alors une multitude inconnue se répand dans la salle, et se confond avec l'Assemblée. Les tribunes, à ce spectacle de *fraternité* entre les représentants et le peuple, retentissent d'applaudissements. Osselin demande aussitôt que la pétition soit imprimée, et qu'on délibère sur son contenu, rédigé en projet par Barère. « Président, s'écrie Vergniaud, consultez l'Assemblée pour savoir si elle veut délibérer dans l'état où elle se trouve! — Aux voix le projet de Barère! s'écrie-t-on à gauche. — Nous protestons, s'écrie-t-on à droite, contre toute délibération. La Convention n'est pas libre, dit Doulcet. Eh bien, reprend Levasseur, que les membres du côté gauche se portent vers la droite, et alors la Convention sera distincte des pétitionnaires, et pourra délibérer. » A cette proposition, la Montagne s'empresse de passer à droite. Pour un moment les deux côtés se confondent, et les bancs de la Montagne sont entièrement abandonnés aux pétitionnaires. On met aux voix l'impression de l'adresse, et elle est décrétée. « Aux voix! répète-t-on ensuite, le projet de Barère! — Nous ne sommes pas libres, répondent plusieurs membres de l'Assemblée. — Je demande, s'écrie Vergniaud, que la Convention aille se réunir à la force armée qui l'entoure, pour y chercher protection contre la violence qu'elle subit. » En achevant ces mots, il sort suivi d'un grand nombre de ses collègues. La Montagne et les tribunes applaudissent avec ironie au départ du côté droit; la Plaine reste indécise et effrayée. « Je demande, dit aussitôt Chabot, qu'on fasse l'appel nominal pour signaler les absents qui désertent leur poste. » Dans ce moment, Vergniaud et ceux qui l'avaient suivi rentrent avec un air de douleur et comme tout à fait accablés, car cette démarche, qui pouvait être grande si elle eût été secondée, devenait petite et ridicule en ne l'étant pas. Vergniaud essaye de parler, mais Robespierre ne veut pas lui céder la tribune qu'il occupait. Il y reste, et réclame des mesures promptes et énergiques pour satisfaire le peuple : il demande qu'à la suppression de la commission des douze on joigne des mesures sévères contre ses membres; il s'étend ensuite longuement sur la rédaction du projet de Barère, et s'oppose à l'article qui attribuait la disposition de la force armée à la Convention. « Concluez donc, lui dit Ver- « gniaud impatient. — Oui, reprend Robes-

« pierre, je vais conclure, et contre vous! « contre vous qui, après la révolution du « 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud « ceux qui l'ont faite! contre vous, qui n'avez « cessé de provoquer la destruction de Paris! « contre vous, qui avez voulu sauver le ty- « ran! contre vous qui avez conspiré avec « Dumouriez! Ma conclusion, c'est le décret « d'accusation contre tous les complices de « Dumouriez et contre ceux désignés par les « pétitionnaires. »

Après de longs et nombreux applaudissements, un décret est rédigé, mis aux voix et adopté au milieu d'un tumulte qui permet à peine de distinguer s'il a réuni un nombre suffisant de suffrages. Il porte : que la commission des douze est supprimée; que ses papiers seront saisis pour en être fait le rapport sous trois jours; que la force armée est en réquisition permanente; que les autorités constituées rendront compte à la Convention des moyens pris pour assurer la tranquillité publique; que les complots dénoncés seront poursuivis, et qu'une proclamation sera faite pour donner à la France une juste idée de cette journée, que les malveillants chercheront sans doute à défigurer.

Il était dix heures du soir, et déjà les jacobins, la commune, se plaignaient de ce que la journée s'écoulait sans produire de résultat. Ce décret rendu, quoiqu'il ne décide encore rien quant à la personne des girondins, est un premier succès dont on se réjouit et dont on force la Convention opprimée à se réjouir aussi. La commune ordonne aussitôt d'illuminer la ville entière; on fait une promenade civique aux flambeaux; les sections marchent confondues, celle du faubourg Saint-Antoine avec celles de la Butte-des-Moulins et du Mail. Des députés de la Montagne et le président sont obligés d'assister à ce cortége, et les vainqueurs forcent les vaincus eux-mêmes à célébrer leur victoire.

Le caractère de la journée était assez évident. Les insurgés avaient prétendu faire toutes choses avec des formes. Ils ne voulaient point dissoudre la Convention, mais en obtenir ce qu'ils exigeaient, en paraissant lui conserver leur respect. Les faibles membres de la Plaine se prêtaient volontiers à ce mensonge, qui tendait à les faire regarder encore comme libres, quoique en fait ils obéissent. On avait en effet aboli la commission des douze, et renvoyé l'examen de sa conduite à trois jours, afin de ne pas avoir l'air de céder. On n'avait pas attribué à la Convention la disposition de la force armée, mais on avait décidé qu'il lui serait rendu compte des mesures prises, pour lui conserver ainsi les apparences de la souveraineté. On ordonnait enfin une proclamation, pour répéter officiellement que la Convention n'avait pas peur, et qu'elle était parfaitement libre.

Le lendemain, Barère fut chargé de rédiger la proclamation, et il travestit les événements du 31 mai avec cette rare dextérité qui le faisait toujours rechercher quand il s'agissait de fournir aux faibles un prétexte honnête de céder aux forts. Des mesures trop rigoureuses avaient excité, disait-il, du mécontentement; le peuple s'était levé avec énergie, mais avec calme, s'était montré toute la journée couvert de ses armes, avait proclamé le respect des propriétés, avait respecté la liberté de la Convention, la vie de chacun de ses membres, et demandé une justice qu'on s'était empressé de lui rendre. C'est ainsi que Barère s'exprimait à l'égard de l'abolition de cette commission des douze, dont il était lui-même l'auteur.

Le 1er juin, la tranquillité était loin d'être rétablie; la réunion à l'Évêché continuait ses délibérations; le département, la commune, toujours convoqués extraordinairement, étaient en séance; le bruit n'avait pas cessé dans les sections; et de toutes parts on disait qu'on n'avait obtenu que la moitié de ce qu'on désirait, puisque les vingt-deux siégeaient encore dans la Convention. Le trouble régnait donc toujours dans Paris, et l'on s'attendait à de nouvelles scènes pour le lendemain dimanche, 2 juin.

Toute la force positive et matérielle se trouvait dans la réunion insurrectionnelle de l'Évêché, et la force légale dans le comité de salut public, revêtu de tous les pouvoirs extraordinaires de la Convention. Une salle avait été assignée dans la journée du 31 mai, pour que les autorités constituées y vinssent correspondre avec le comité de salut public,

Pendant toute la journée du 1er juin, le comité de salut public ne cessa de demander les membres de l'assemblée insurrectionnelle, pour savoir ce que voulait encore cette commune révoltée. Ce qu'elle voulait était trop évident : c'était ou l'arrestation ou la destitution des députés qui lui avaient si courageusement résisté. Tous les membres du comité de salut public étaient profondément affectés de ce projet. Delmas, Treilhard, Bréard, s'en affligeaient sincèrement. Cambon, grand partisan, comme il le disait toujours, *du pouvoir révolutionnaire*, mais scrupuleusement attaché à la légalité, s'indignait de l'audace de la commune, et disait à Bouchotte, successeur de Beurnonville, et, comme Pache, complaisant des jacobins : « Ministre de la guerre, nous ne sommes pas « aveugles; je vois très-bien que des em- « ployés de vos bureaux sont parmi les chefs « et les meneurs de tout ceci. » Barère, malgré ses ménagements accoutumés, commençait aussi à s'indigner, et à le dire : « Il faudra « voir, répétait-il dans cette triste journée, « si c'est la commune de Paris qui repré- « sente la république française, ou si c'est « la Convention. » Le jacobin Lacroix, ami et lieutenant de Danton, paraissait embarrassé aux yeux de ses collègues de l'attentat qui se préparait contre les lois et la représentation nationale. Danton, qui s'était borné à approuver et à désirer fortement l'abolition de la commission des douze, parce qu'il ne voulait rien de ce qui arrêtait l'énergie populaire, Danton aurait souhaité qu'on respectât la représentation nationale; mais il prévoyait de la part des girondins de nouveaux éclats et une nouvelle résistance à la marche de la révolution, et eût désiré trouver un moyen de les éloigner sans les proscrire. Garat lui en offrit un, qu'il saisit avec empressement. Tous les ministres étaient présents au comité; Garat s'y trouvait avec ses collègues. Profondément affligé de la situation où se trouvaient, les uns à l'égard des autres, les chefs de la révolution, il conçut une idée généreuse qui aurait pu ramener la concorde. « Sou- « venez-vous, dit-il aux membres du comité, « et particulièrement à Danton, des querelles « de Thémistocle et d'Aristide, de l'obstina- « tion de l'un à refuser ce qui était proposé « par l'autre, et des dangers qu'ils firent « courir à leur patrie. Souvenez-vous de la « générosité d'Aristide, qui, profondément « pénétré des maux qu'ils causaient tous « deux à leur pays, eut la magnanimité de « s'écrier : O Athéniens! vous ne pourrez « être tranquilles et heureux que lorsque « vous nous aurez jetés, Thémistocle et « moi, dans le Barathre ! Eh bien, ajoute « Garat, que les chefs des deux côtés de « l'Assemblée se répètent les paroles d'Aris- « tide, et qu'ils s'exilent volontairement, et « en nombre égal, de l'Assemblée. Dès ce « jour les discordes se calmeront; il restera « dans l'Assemblée assez de talents pour « sauver la chose publique, et la patrie bé- « nira, dans leur magnifique ostracisme, ces « hommes qui se seront annulés pour la « pacifier. » A cette idée généreuse, tous les membres du comité sont émus. Delmas, Barère, le chaud Cambon, sont enchantés de ce projet. Danton, qui était ici le premier sacrifié, Danton se lève, les larmes aux yeux, et dit à Garat : « Vous avez raison; « je vais à la Convention proposer cette idée, « et je m'offrirai à me rendre le premier « en otage à Bordeaux. » On se sépare tout plein de ce noble projet, pour aller le communiquer aux chefs des deux partis. On s'adresse particulièrement à Robespierre, à qui une telle abnégation ne pouvait convenir, et qui répond que ce n'est là qu'un piége tendu à la Montagne pour écarter ses plus courageux défenseurs. De ce projet il ne reste plus alors qu'une seule partie exécutable, c'est l'exil volontaire des girondins, les montagnards refusant de s'y soumettre eux-mêmes. C'est Barère qui est chargé, au nom du comité de salut public, de proposer aux uns un sacrifice que les autres n'avaient pas la générosité d'accepter. Barère rédige donc un projet pour proposer aux vingt-deux et aux membres de la commission des douze de se démettre volontairement de leurs fonctions.

Dans ce moment, le projet définitif de la seconde insurrection s'arrêtait à l'assemblée de l'Évêché. On se plaignait là, ainsi qu'aux Jacobins, de ce que l'énergie de Danton

Les cris des tribunes interrompent Guadet. (Page 536.)

s'était ralentie depuis l'abolition de la commission des douze. Marat proposait d'aller exiger de la Convention la mise en accusation des vingt-deux, et conseillait de l'exiger par force. On rédigeait même une pétition courte et énergique pour cet objet. On arrêtait le plan de l'insurrection, non dans l'assemblée, mais dans le comité d'exécution, chargé de ce qu'on appelait *les moyens de salut public*, et composé des Varlet, des Dobsen, des Gusman, et de tous ces hommes qui s'étaient constamment agités depuis le 21 janvier. Ce comité décida de faire entourer la Convention par la force armée, et de consigner ses membres dans la salle, jusqu'à ce qu'elle eût rendu le décret exigé. Pour cela, on devait faire rentrer dans Paris les bataillons destinés pour la Vendée, qu'on avait eu soin de retenir, sous divers prétextes, dans les casernes de Courbevoie. On croyait pouvoir obtenir de ces bataillons, et de quelques autres dont on disposait, ce qu'on n'aurait peut-être pas obtenu de la garde des sections. En entourant le Palais-National de ces hommes dévoués, et en maintenant, comme au 31 mai, le reste de la force armée dans la docilité et l'ignorance, on devait facilement venir à bout de la résistance de la Convention. C'est Henriot qui fut encore chargé de commander les troupes autour du Palais-National.

C'était là ce qu'on s'était promis pour le lendemain dimanche 2 juin; mais dans la soirée du samedi on voulait voir si une dernière démarche ne suffirait pas, et essayer quelques nouvelles sommations. Dans cette soirée, en effet, on fait battre la générale et sonner le tocsin, et le comité de salut public s'empresse de convoquer la Convention, pour siéger au milieu de cette nouvelle tempête.

Dans ce moment, les girondins, réunis une dernière fois, dînaient ensemble, pour se consulter sur ce qui leur restait à faire. Il était

évident à leurs yeux que l'insurrection actuelle ne pouvait plus avoir pour objet ni *des presses à briser*, comme avait dit Danton, ni une commission à supprimer, et qu'il s'agissait définitivement de leurs personnes. Les uns conseillaient de rester fermes à leur poste, et de mourir sur la chaise curule, en défendant jusqu'au bout le caractère dont ils étaient revêtus. Pétion, Buzot, Gensonné, penchaient pour cette grave et magnanime résolution. Barbaroux, sans calculer les résultats, ne suivant que les inspirations de son âme héroïque, voulait aller braver ses ennemis par sa présence et son courage. D'autres enfin, et Louvet était le plus ardent à soutenir cette dernière opinion, proposaient d'abandonner sur-le-champ la Convention, où ils n'avaient plus rien à faire d'utile, où la Plaine n'avait plus assez de courage pour leur donner ses suffrages, et où la Montagne et les tribunes étaient résolues à couvrir leurs voix par des huées. Ils voulaient se retirer dans leurs départements, fomenter l'insurrection déjà presque déclarée, et revenir en force à Paris venger les lois et la représentation nationale. Chacun soutenait son avis, et l'on ne savait auquel s'arrêter. Le bruit du tocsin et de la générale oblige les infortunés convives à quitter la table, et à chercher un asile avant d'avoir pris une résolution. Ils se rendent alors chez l'un d'eux, moins compromis que les autres, et non inscrit sur la fameuse liste des vingt-deux, chez Meilhan, qui les avait déjà reçus, et qui habitait, rues des Moulins, un logement vaste, où ils pouvaient se réunir en armes. Ils s'y rendent en hâte, à part quelques-uns qui avaient d'autres moyens de se mettre à couvert.

La Convention s'était réunie au bruit du tocsin. Très-peu de membres étaient présents, et tous ceux du côté droit manquaient. Lanjuinais seul, empressé de braver tous les dangers, s'y était rendu pour dénoncer le complot, dont la révélation n'apprenait rien à personne. Après une séance assez orageuse et assez courte, la Convention répondit aux pétitionnaires de l'Évêché que, vu le décret qui enjoignait au comité de salut public de lui faire un rapport sur les vingt-deux, elle n'avait pas à statuer sur la nouvelle demande de la commune. On se sépara en désordre, et les conjurés renvoyèrent au lendemain matin l'exécution définitive de leur projet.

La générale et le tocsin se firent entendre toute la nuit du samedi au dimanche matin, 2 juin 1793. Le canon d'alarme gronda, et toute la population de Paris fut en armes dès la pointe du jour. Près de quatre-vingt mille hommes étaient rangés autour de la Convention, mais plus de soixante-quinze mille ne prenaient aucune part à l'événement, et se contentaient d'y assister l'arme au bras. Quelques bataillons dévoués de canonniers étaient rangés sous le commandement de Henriot, autour du Palais-National. Ils avaient cent soixante-trois bouches à feu, des caissons, des grils à rougir les boulets, des mèches allumées et tout l'appareil militaire capable d'imposer aux imaginations. Dès le matin on avait fait rentrer dans Paris les bataillons dont le départ pour la Vendée avait été retardé; on les avait irrités en leur persuadant qu'on venait de découvrir des complots dont les chefs étaient dans la Convention, et qu'il fallait les en arracher. On assure qu'à ces raisons on ajouta des assignats de cent sous. Ces bataillons, ainsi entraînés, marchèrent des Champs-Élysées à la Madeleine, de la Madeleine au boulevard, et du boulevard au Carrousel, prêts à exécuter tout ce que les conjurés voudraient leur prescrire.

Ainsi la Convention, serrée à peine par quelques forcenés, semblait assiégée par quatre-vingt mille hommes. Mais quoiqu'elle ne fût réellement pas assiégée, elle n'en courait pas moins de danger, car les quelques mille hommes qui l'entouraient étaient disposés à se livrer contre elle aux derniers excès.

Les députés de tous les côtés se trouvaient à la séance. La Montagne, la Plaine, le côté droit, occupaient leurs bancs. Les députés proscrits, réunis en grande partie chez Meilhan, où ils avaient passé la nuit, voulaient se rendre aussi à leur poste. Buzot faisait des efforts pour se détacher de ceux qui le retenaient, et aller expirer au sein de la Convention. Cependant on était parvenu à l'en empêcher, Barbaroux seul, réussissant à s'é-

chapper, vint à la Convention pour déployer dans cette journée un sublime courage. On engagea les autres à rester réunis dans leur asile en attendant l'issue de cette séance terrible.

La séance de la Convention commence, et Lanjuinais, résolu aux derniers efforts pour faire respecter la représentation nationale, Lanjuinais, que ni les tribunes, ni la Montagne, ni l'imminence du danger, ne peuvent intimider, est le premier à demander la parole. A sa demande, les murmures les plus violents retentissent. « Je viens, dit-il, vous « occuper des moyens d'arrêter les nouveaux « mouvements qui vous menacent! — A bas! « à bas ! s'écrie-t-on, il veut amener la « guerre civile. — Tant qu'il sera permis, « reprend Lanjuinais, de faire entendre ici « sa voix, je ne laisserai pas avilir dans ma « personne le caractère de représentant du « peuple! Jusqu'ici vous n'avez rien fait, « vous avez tout souffert ; vous avez sanc- « tionné tout ce qu'on a exigé de vous. « Une assemblée insurrectionnelle se réu- « nit, elle nomme un comité chargé de « préparer la révolte, un commandant pro- « visoire chargé de commander les révoltés ; « et cette assemblée, ce comité, ce comman- « dant, vous souffrez tout cela! » Des cris épouvantables interrompent à chaque instant les paroles de Lanjuinais; enfin la colère qu'il inspire devient telle, que plusieurs députés de la Montagne, Drouet, Robespierre jeune, Julien, Legendre, se lèvent de leurs bancs, courent à la tribune, et veulent l'en arracher. Lanjuinais résiste et s'y attache de toutes ses forces. Le désordre est dans toutes les parties de l'Assemblée, et les hurlements des tribunes achèvent de rendre cette scène la plus effrayante qu'on eût encore vue. Le président se couvre et parvient à faire entendre sa voix. « La scène qui vient d'avoir lieu, dit-il, « est des plus affligeantes. La liberté périra « si vous continuez à vous conduire de même; « je vous rappelle à l'ordre, vous qui vous « êtes portés à cette tribune ! » Un peu de calme se rétablit, et Lanjuinais, qui ne craignait pas les propositions chimériques, quand elles étaient courageuses, demande qu'on casse les autorités révolutionnaires de Paris, c'est-à-dire que ceux qui sont désarmés sévissent contre ceux qui sont en armes. A peine a-t-il achevé, que les pétionnaires de la commune se présentent de nouveau. Leur langage est plus bref et plus énergique que jamais. *Les citoyens de Paris n'ont point quitté les armes depuis quatre jours. Depuis quatre jours, ils réclament auprès de leurs mandataires leurs droits indignement violés, et depuis quatre jours leurs mandataires se rient de leur calme et de leur inaction... Il faut qu'on mette les conspirateurs en état d'arrestation provisoire, il faut qu'on sauve le peuple sur-le-champ, ou il va se sauver lui-même!* A peine les pétitionnaires ont-ils achevé de parler, que Billaud-Varennes et Tallien demandent le rapport sur cette pétition, séance tenante et sans désemparer. D'autres en grand nombre demandent l'ordre du jour. Enfin, au milieu du tumulte, l'Assemblée, animée par le danger, se lève, et vote l'ordre du jour, sur le motif qu'un rapport a été ordonné au comité de salut public sous trois jours. A cette décision, les pétitionnaires sortent en poussant des cris, en faisant des menaces, et en laissant apercevoir des armes cachées. Tous les hommes qui étaient dans les tribunes se retirent comme pour aller exécuter un projet, et il n'y reste que les femmes. Un grand bruit se fait au dehors, et l'on entend crier *aux armes! aux armes!* Dans ce moment plusieurs députés veulent représenter à l'Assemblée que la détermination qu'elle a prise est imprudente, qu'il faut terminer une crise dangereuse, en accordant ce qui est demandé, et en mettant en arrestation provisoire les vingt-deux députés accusés. « Nous « irons tous, tous en prison! » s'écrie Laréveillère-Lepeaux. Cambon annonce alors que, dans une demi-heure, le comité de salut public fera son rapport. Le rapport était ordonné sous trois jours ; mais le danger toujours plus pressant, avait engagé le comité à se hâter. Barère se présente en effet à la tribune, et propose l'idée de Garat, qui, la veille, avait ému tous les membres du comité, que Danton avait embrassée avec chaleur, que Robespierre avait repoussée, et qui consistait en un exil volontaire et réciproque des chefs des deux partis. Barère, ne pouvant

pas la proposer aux montagnards, la propose aux vingt-deux. « Le comité, dit-il, n'a eu « le temps d'éclaircir aucun fait, d'entendre « aucun témoin; mais, vu l'état politique et « moral de la Convention, il croit que la sus- « pension volontaire des députés désignés pro- « duirait le plus heureux effet, et sauverait la « république d'une crise funeste, dont l'issue « est effrayante à prévoir. »

A peine a-t-il achevé de parler, qu'Isnard se rend le premier à la tribune, et dit que, dès qu'on mettra en balance un homme et la patrie, il n'hésitera jamais, et que non-seulement il renonce à ses fonctions, mais à la vie, s'il le faut. Lanthenas imite l'exemple d'Isnard et abdique ses fonctions. Fauchet offre sa démission et sa vie à la république. Lanjuinais, qui ne pensait pas qu'il fallût céder, se présente à la tribune, et dit : « Je « crois que jusqu'à ce moment j'ai montré « assez d'énergie pour que vous n'attendiez « de moi ni suspension ni démission... » A ces mots des cris éclatent dans l'Assemblée. Il promène un regard assuré sur ceux qui l'interrompent. « Le sacrificateur, s'écrie-t-il, « qui traînait jadis une victime à l'autel, la « couvrait de fleurs et de bandelettes et ne « l'insultait pas... On veut le sacrifice de pou- « voirs; mais les sacrifices doivent être li- « bres, et nous ne le sommes pas! On ne peut « ni sortir d'ici, ni se mettre aux fenêtres; « les canons sont braqués, on ne peut émettre « aucun vœu, et je me tais. » Barbaroux succède à Lanjuinais, et refuse avec autant de courage la démission qu'on lui demande. « Si « la Convention, dit-il, ordonne ma démis- « sion, je me soumettrai; mais comment « puis-je me démettre de mes pouvoirs, « lorsqu'une foule de départements m'écri- « vent et m'assurent que j'en ai bien usé, et « m'engagent à en user encore? J'ai juré de « mourir à mon poste, et je tiendrai mon ser- « ment. » Dusaulx offre sa démission. « Quoi! « s'écrie Marat, doit-on donner à des cou- « pables l'honneur du dévouement? Il faut « être pur pour offrir des sacrifices à la pa- « trie; c'est à moi, vrai martyr, à me dé- « vouer; j'offre donc ma suspension du mo- « ment que vous aurez ordonné la mise en « arrestation des députés accusés. Mais, « ajoute Marat, la liste est mal faite; au lieu « du vieux radoteur Dusaulx, du pauvre « d'esprit Lanthenas, et de Ducos, coupable « seulement de quelques opinions erronées, « il faut y placer Fermont et Valazé qui mé- « ritent d'y être et qui n'y sont pas. »

Dans le moment un grand bruit se fait entendre aux portes de la salle. Lacroix entre tout agité et poussant des cris; il dit lui-même qu'on n'est plus libre, qu'il a voulu sortir de la salle, et qu'il ne l'a pu. Quoique montagnard et partisan de l'arrestation des vingt-deux, Lacroix était indigné de l'attentat de la commune, qui faisait consigner les députés dans le Palais-National.

Depuis le refus de statuer sur la pétition de la commune, la consigne avait été donnée, à toutes les portes, de ne plus laisser sortir un seul député. Plusieurs avaient vainement essayé de s'évader; Gorsas seul était parvenu à s'échapper et il était allé engager les girondins, restés chez Meilhan, à se cacher où ils pourraient, et à ne pas se rendre à l'Assemblée. Tous ceux qui essayèrent de sortir furent forcément retenus. Boissy-d'Anglas se présente à une porte, reçoit les plus mauvais traitements, et rentre en montrant ses vêtements déchirés. A cette vue, toute l'assemblée s'indigne, et la Montagne elle-même s'étonne. On mande les auteurs de cette consigne, et l'on rend un décret illusoire qui appelle à la barre le commandant de la force armée.

Barère prenant alors la parole, et s'exprimant avec une énergie qui ne lui était pas ordinaire, dit que l'Assemblée n'est pas libre, qu'elle délibère sous l'empire de tyrans cachés, que dans le comité insurrectionnel se trouvent des hommes dont on ne peut pas répondre, des étrangers suspects, tels que l'Espagnol Gusman et autres; qu'à la porte de la salle on distribue des assignats de cinq livres aux bataillons destinés pour la Vendée, et qu'il faut s'assurer si la Convention est respectée encore ou ne l'est plus. En conséquence il propose à l'Assemblée de se rendre tout entière au milieu de la force armée, pour s'assurer qu'elle n'a rien à craindre, et que son autorité est encore reconnue. Cette proposition déjà faite par Garat le 25 mai, renouvelée par Vergniaud le 31, est aussitôt adoptée.

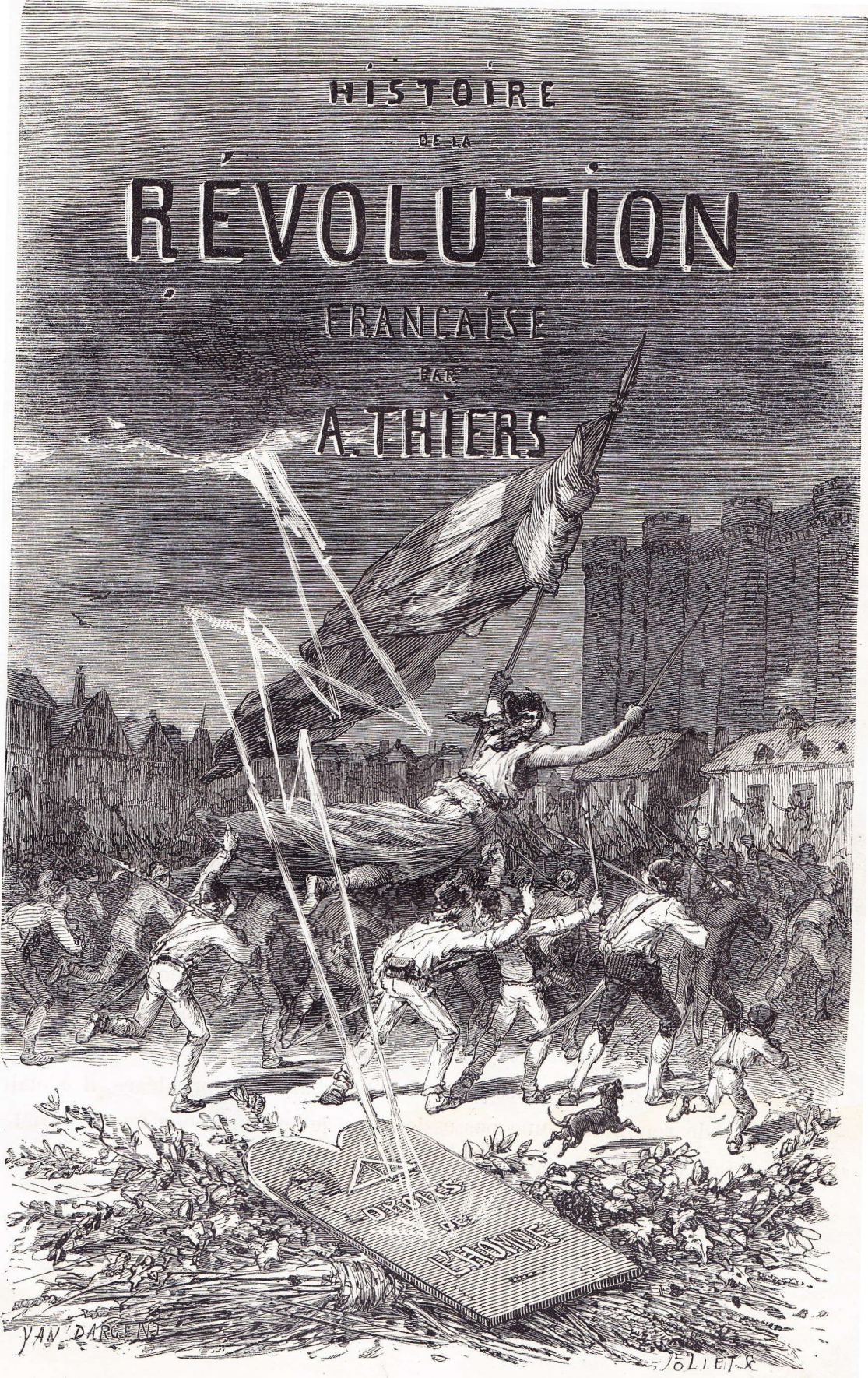

Paris. — J. Claye, imp.

Furne et Ce, éditeurs.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

TOME PREMIER